



Rassembler, Fédérer, Proposer, Agir...

La vocation utile de l'APIC

En 2010, alors que le gouvernement engage une réforme réglementaire profonde de notre profession, l'association **APIC est créée** afin de représenter ses membres adhérents dans l'objectif de défendre leurs intérêts et de leur permettre d'accomplir l'exercice de leurs professions d'intermédiaires financiers et d'assurances dans les meilleures conditions.

Un acte fondateur qui aura pour effet de positionner notre organisation regroupant les principaux acteurs de notre secteur économique en qualité de leader d'opinion, d'interlocuteur majeur incontournable.

Quelques années plus tard, le statut d'Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement inscrira définitivement notre métier au sein de la distribution bancaire nationale et européenne.

Les forces de propositions des responsables de l'APIC seront mobilisées afin d'œuvrer conjointement avec les organes de représentations du gouvernement à la transposition de la directive européenne sur le crédit immobilier. **Notre association y trouvera une forme de consécration par la reprise de ses travaux.**

Depuis sa création, l'APIC n'a cessé de grandir et demeure la première association de Courtiers en France, **son influence ne se dément pas auprès des autorités de tutelles**, des fournisseurs et partenaires des IOBSP et intermédiaires d'assurances, telles sont notre vocation fédérative et notre mission pour la protection des consommateurs.

Par son existence, sa présence, et ses actions, l'APIC agit quotidiennement afin d'inscrire durablement notre métier au sein de la chaîne de valeur du financement.

Philippe TABORET
Président



Notre objectif

Rassembler et fédérer nos énergies, partager notre vision et mettre en perspective notre savoir-faire afin de protéger, conseiller et aider les professionnels de l'intermédiation en opérations de banque et services de paiement.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits (APIC) a été créée le 26 juillet 2010. Notre organisation professionnelle regroupe les acteurs les plus importants du secteur du prêt immobilier, du prêt consommation, du prêt professionnel, du regroupement de crédits et de la distribution d'assurance.

Notre vocation est de rassembler, fédérer et représenter les professionnels intermédiaires de la distribution bancaire qui partagent nos valeurs éthiques et déontologiques.

Notre mission est d'assurer l'encadrement et la sécurisation des relations avec les banques et les assurances, tout en œuvrant pour la protection des consommateurs.

NOS INTERLOCUTEURS

- L'**ACPR** (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), qui encadre et contrôle la profession
- L'**ORIAS**, organisme en charge de l'enregistrement des intermédiaires en crédits et en assurances
- Le **Comité Consultatif du Secteur Financier**, chargé d'étudier les questions liées aux relations entre les établissements bancaires, les entreprises et la clientèle
- Le **Gouvernement et ses Ministères**, notamment par le biais d'échanges permanents avec la Direction Générale du Trésor
- Les **associations de consommateurs** et les **Organismes** représentant les autres métiers de l'intermédiation en crédit et en assurance
- La **Commission Européenne**

UN DIALOGUE PERMANENT ET DES ACTIONS CONCRÈTES

L'APIC fait le lien et porte la parole des intermédiaires du crédit auprès des autorités, institutions et associations, tant au niveau français que communautaire.

- **Assurer** la représentation des intérêts de notre profession auprès des pouvoirs publics, des autorités et de nos interlocuteurs, nationaux comme internationaux.
- **Créer** du lien et favoriser les échanges avec nos différents partenaires : médias, consommateurs, banques, compagnies d'assurances et organisations intermédiaires.
- **Anticiper et Accompagner** les évolutions réglementaires et législatives qui encadrent notre profession, tant en France que dans l'Union européenne. **Participer** à l'élaboration des nouveaux textes
- **Informer** nos adhérents sur les évolutions de notre activité, de son marché et de son influence : réglementation, actualités juridiques, tendances, pratiques professionnelles, statistiques économiques...

Nos commissions métiers

Des espaces d'échanges sur nos domaines de spécialité respectifs, des rencontres régulières organisées avec les acteurs concernés et nos interlocuteurs institutionnels.



Une commission
Banque



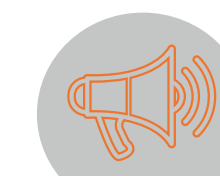
Une commission
Assurance



Une commission
RAC



Une commission
Textes



Une commission
Communication



LES SERVICES PROPOSÉS PAR L'APIC ET LE SITE INTERNET

www.apicfrance.asso.fr

- Une **adhésion en ligne**
- Un **accès à un médiateur à la consommation** proposant un service de règlement amiable des litiges entre professionnel et consommateur à un tarif préférentiel.
- Une **veille** sur l'actualité juridique de la profession.
- L'envoi d'une **newsletter** trimestrielle.
- Une **convention nationale** annuelle et des **manifestations thématiques** partout en France.
- Un **espace adhérent** avec un large choix de **services mutualisés** : base documentaire réglementaire, guides des pratiques professionnelles, ...
- Un **secrétariat général** pour répondre aux questions des adhérents.
- Des partenariats avec des organismes proposant la **formation**, l'aide à la mise en conformité, une **assurance responsabilité civile professionnelle**, ...

Informations réglementaires, conseils, défense de
vos droits, documents obligatoires...

Courtiers indépendants, facilitez-vous la vie.
Rejoignez l'APIC !

Siège Social

99 rue Pierre Brossolette
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Secrétariat Général

36 rue de Saint-Petersbourg
75008 Paris

Tél. 01 86 27 27 71
contact@apicfrance-asso.fr

Adhésion

adhesion@apicfrance.asso.fr

<http://www.apicfrance.asso.fr>



Association Professionnelle des
Intermédiaires en Crédits